

## CONVENTION DE MINI – STAGE Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Stéphane BARMOY</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p>
--	---

**Art. 1 :** La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

**Art. 2 :** L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

### Filière CGEA (cocher les cases choisies)

- ◆ 8h-12h (Travaux pratiques) ◆ Repas (Offert par l'établissement d'accueil)
- ◆ 13h30-14h30 (Temps d'échange avec le Professeur Principal)

Je vous informe qu'il y a 6 places par ½ journée et qu'il faut classer de 1 à 10 les dates ci-dessous (1 étant celle que vous aimeriez et 10 celle qui vous arrange le moins). Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

**Art 3 :** La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

-----  
Nom et adresse du responsable légal : -----

-----  
Téléphone : ----- Email : -----

**Art. 4 :** Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes.

Merci de bien vouloir prévoir une tenue de travail adaptée et des chaussures de sécurité ou bottes de sécurité propres ou à défaut une paire de bottes propres. Prévoir également des vêtements de pluie, en fonction de la météo. En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Mercredi de 2026	Classement par ordre
04 mars	
11 mars	
18 mars	
25 mars	
29 avril	
06 mai	

Date de signature :

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA  Stéphane BARMOY

**Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine**